

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMES



Mercredi 22 septembre 2021

(report avril 2021)

Salle de conférence de Gravelone, Sion

Table des matières

1. Première partie – partie syndicale – 17h	3
1.1 Accueil/ Ouverture de l’assemblée	3
1.2 Nomination des scrutateurs	3
1.3 Correspondance électronique	3
1.4 Approbation du PV de l’AG 2020	3
1.5 Rapport d’activités	4
1.5.1 Notre lien avec le groupe des ES hauts-valaisan.nes	4
1.5.2 Notre lien avec l’OES	4
1.6 « Remue-méninges » en groupe	6
1.7 Lecture et approbation des comptes	7
1.8 Rapport de vérification des comptes	8
1.9 Appel à projets « L’AMES Père Noël »	9
1.10 Futur comité ou comité du futur	10
1.11 Divers	10
1.11.1 Info CES	10
1.11.2 Info personne-ressource en maladies rares	10
1.11.3 Groupe Facebook «AMES»	11
1.11.4 Dates à retenir	11
2. Partie officielle (18h30)	11
2.1 Accueil des invités	11
2.2 Mot d’Olivier Solioz, Président SPVal	11
2.3 Synthèse des débats de l’assemblée et intervention du Chef de l’OES	12
2.3.1 Soutien Permanent – Soutien non permanent	12
2.3.2 Projet ERIE	14
2.3.3 Place des Conseillers Pédagogiques	14
2.3.4 Nouvelle définition de l’AI	15
2.3.5 Transition Primaire – CO	15
2.3.6 API en 1-2H	16
2.3.7 TSA	17
2.4 Remerciements et conclusion	17

1. Première partie – partie syndicale – 17h

1.1 Accueil/ Ouverture de l'assemblée

Accueil par notre présidente, Manuella Salamin. Après une année 2020 par correspondance, cette année, les conditions sanitaires particulières ont permis des retrouvailles indispensables, mais qui ont néanmoins nécessité un dispositif particulier avec inscription et présentation du pass COVID.



Merci à la quarantaine de membres ayant pu faire le déplacement. Pour 2022, nous espérons pouvoir mettre en œuvre une formule entièrement inclusive.

Notre présidente rappelle aux membres de transmettre au comité leur adresse email privée, puisque les adresses @edu.vs.ch sont réservées à une correspondance professionnelle et non syndicale.

1.2 Nomination des scrutateurs

Romaine Vetter et Catherine Hugon sont nommées scrutatrices de l'assemblée.

1.3 Correspondance électronique

Notre présidente interroge l'assemblée sur la question suivante : « êtes-vous d'accord pour une correspondance AMES 100% électronique ? (Convocation AG, bulletin d'info, cotisation... »

→ L'assemblée approuve à main levée.

1.4 Approbation du PV de l'AG 2020

Le procès-verbal de l'AG 2020 (qui se trouve sur le site de l'AMES, en deux parties en raison de sa tenue par correspondance) est approuvé par l'assemblée présente et les membres en donnent décharge à la secrétaire.

→ L'assemblée approuve le PV de l'AG 2020 à main levée.

Manuella remercie la secrétaire pour son travail

1.5 Rapport d'activités

1.5.1 Notre lien avec le groupe des ES hauts-valaisan.nes

Il y a quelques années déjà, les ES du Haut-Valais ont approché le comité pour échanger sur nos situations respectives, pour en cerner les similitudes et les différences. Depuis, régulièrement, l'une ou l'autre des membres de leur groupe de travail participe en tant qu'invitée à nos comités.

Carmen Furrer et Alexandra Knubel sont présentes ce soir. Carmen prend la parole pour nous parler de ce groupe : le « VSO » (Vertretung Sonderpädagogik Oberwalis). Ses visions : développer des projets communs avec l'AMES, collaborer avec le Service de l'Enseignement, viser un meilleur flux des informations, une harmonisation des documents, un cahier des charges pour ES, une animation au sein de la HEP-VS pour l'ES. En bref, travailler ensemble pour valoriser notre métier et en augmenter l'attractivité.

L'assemblée applaudit la présentation. Manuella les remercie et espère que notre collaboration pourra se poursuivre et porter ses fruits pour faire avancer notre cause.

1.5.2 Notre lien avec l'OES

Manuella présente un autre volet de nos activités qui consiste à rencontrer l'OES 2 fois par année. Malgré le COVID, ces rencontres ont pu être maintenues. Voici les thèmes abordés :

Grille d'évaluation globale

En lien avec l'annualisation des notes pour l'année 2020/2021, 2 membres du comité, Annette et Sylvie, ont travaillé avec l'OES afin de produire une grille d'évaluation qui a permis de se questionner sur les élèves en situation délicate en fin d'année (question du redoublement), et de porter la réflexion sur le terrain des capacités transversales. Le comité AMES a déjà communiqué sur cette grille dans son bulletin d'info d'avril. Il en a reçu des retours très positifs. L'information sur cet outil n'a malheureusement pas atteint tous les membres de l'assemblée.

Formation MAES

Nous avons demandé de rendre la formation pour ES bisannuelle plutôt que tous les 3 ans comme actuellement.

Séance DEF

En août 2021, sur l'impulsion de la SPVal et de l'AVECO, l'AMES a pu participer à une séance avec M. Darbellay, M. Lonfat et M. Beytrison. Manuella souligne le fait que, bien que l'importance de la prévention ne soit plus à prouver et qu'elle soit soutenue par le département, le fait que les enseignantes spécialisées (API) puissent intervenir dans le cycle 1 n'est pas encore acquis par toutes les directions.

De plus, cela n'a pas forcément engendré de mesures supplémentaires. Les besoins en enseignement spécialisé sont posés très tôt dans l'année et les élèves de 1-2H ne sont pas encore vraiment connus, donc ils ne sont pas forcément pris en compte dans ce bilan.

Séance commission stratégique pédagogie spécialisée

Le 3 septembre 2021, s'est tenue à Loèche, la 3ème rencontre de la commission stratégique de la pédagogie spécialisée du Valais. De nombreux partenaires sont représentés à cette séance, des médecins, aux représentants des spécialistes, en passant par les parents et les directions d'école et, bien sûr, les associations d'enseignants.

Cette année, le débat se concentrait autour des transitions et sur la présentation de la nouvelle convention mise en place par l'OAI, OES, SE, SFOP, SCJ. Manuella présente à l'assemblée quelques éléments repérés pour nos élèves :

L'OEI constate une montée réelle des situations TSA, d'où la création de structures, des infos seront données par Guy Dayer.

Les élèves en difficultés à la fin de la scolarité sont soit au bénéfice d'un PA, soit en classe d'observation, de préapprentissage, mais il y a aussi des jeunes ayant un diplôme du C.O. : d'où l'importance de la séance de coordination « jeunes à risque » en 9CO.

Les Directions d'école ont une check-list et une grille d'analyse qui permet de ne pas passer à côté de ces élèves à risque.

Le critère $QI < 70$ ne suffit plus pour bénéficier d'une aide OAI : il faut un dossier médical avec diagnostic médical approfondi et fondé sur les critères de la CIM-10.

De nombreux critères sont à anticiper mais notamment, si l'on constate un retard de plus de 2 ans dès le cycle 2, il faut demander un bilan cognitif validé par un médecin pour compléter le dossier médical pour l'OAI.

Autre info importante : Les difficultés d'ordre scolaires ne sont pas le seul facteur de risques dans le cadre d'une transition : le manque de compétences sociales peut aussi être une entrave. Banaliser les difficultés de communication et d'interactions des élèves peut nous induire en erreur quant à leurs capacités à affronter le monde professionnel.

Manuella encourage l'assemblée à faire preuve de créativité, à poser des questions sur ce qui existe, ce qui peut se faire : des pistes peuvent être construites, même en dehors des voies existantes...

D'une manière générale, l'AMES souhaite que l'information circule mieux à l'intérieur de notre profession, sur un plan horizontal mais surtout dans le sens vertical, de nos autorités vers la base. Il existe, par exemple, une animation très bien faite qui présente le CDTEA à tous les partenaires. Elle est tournée en français et en allemand, déjà sous-titrée en portugais et en anglais, et d'autres langues sont prévues.

Autres

Le comité a également demandé des éclaircissements sur les points suivants, qui interpellent régulièrement : soutien permanent/non permanent, projet personne-ressource dans certains centres, structure TSA, groupe de travail sur les comportements inadaptés.

Ces points seront abordés par Guy Dayer lors de son intervention.

1.6 « Remue-méninges » en groupe

Après plus d'une année sans événement en présentiel, le comité AMES a souhaité actualiser ses questionnements et propose à l'assemblée de se diviser en sous-groupes (répartition aléatoire, selon la couleur de bonbon reçue en début d'assemblée) pour répondre à la question suivante :

« Que souhaiteriez-vous faire remonter de votre vécu d'ES à l'OES? »

Joëlle Nanchen, secrétaire AMES, explique le principe de ce moment participatif. Les sous-groupes utilisent l'espace à disposition (salle et couloir). Un membre du comité se charge d'être « rapporteur » de groupe et une page internet sous forme de « nuage de mots » est disponible pour résumer les points importants de manière visuelle. Quelques retours de membres absents ont également été réceptionnés par email. Une démonstration est d'ailleurs faite en direct : « *QI faible, nouvelle définition AI ?* » pour relever le souci de l'AMES au sujet des élèves présentant un Q.I. bas ne pouvant pas prétendre à une formation professionnelle standard, et qui ne rentrent pas dans les nouvelles normes AI.

1.7 Lecture et approbation des comptes

Notre présidente présente les comptes au nom de nos deux caissières Bérénice Lovey et Sharmila Comby Nater.

Actuellement, notre tandem comptabilité teste un logiciel qui gère les comptes directement avec la banque, afin d'avoir une procédure plus précise et plus sûre. Tout n'est pas encore totalement au point mais cela se met gentiment en place.

Le capital initial au 01.03.2020 était de 44'529,85 CHF.

Pour les détails du compte :

- Cotisations : 4'780.-
- Frais divers (montant qu'il restait en caisse au bouclage du compte passé, ainsi que les paiements des personnes non-membres lors de la matinée ES) : 146,50
- Ristournes SPVAL et AVECO : 1969.-

Total de produits : **6895,50.-**

Dans les charges :

- Frais de secrétariat et de comité : 429,75.-
- Jetons de présences du comité et paiements membres des commissions : 3104,60.-
- Frais liés au compte : 99,50.-
- Frais divers : 260.-
- Frais AG : 641,80.-
- Frais matinée AMES : 698.75.-

Total des charges : **5234,40.-**

Ce qui nous donne un bénéfice de 1661,10.-

AMES *Comptes au 31.03.2021*

Bilan

ACTIF	
Caisse	146,50
Banque	46 044,45
Transitoires	0,00
TOTAL	46 190,95

PASSIF	
Transitoires	0,00
Capital initial	44 529,85
Bénéfice / Perte	1 661,10
Nouveau Capital	46 190,95
TOTAL	46 190,95

Pertes et Profits

Produits	
Cotisations	4 780,00
Divers	146,50
Ristournes SPVAL/AVECO	1 969,00
Total Produits	6 895,50

Charges	
Frais AG	641,80
Frais Secrétariat et Comité	429,75
Jetons Présence Comité	3 104,60
Divers	260,00
Frais CCP	99,50
Matinée AMES	698,75
Total Charges	5 234,40

Résultat Exercice	1 661,10
--------------------------	-----------------

1.8 Rapport de vérification des comptes

La parole est donnée à Valérie Pellaud, l'une des vérificatrices des comptes.

Elle excuse l'absence de la seconde vérificatrice, Anaïs Rausis. Elle approuve les comptes de notre caissière et demande à l'assemblée de lui en donner entière décharge.

→ L'assemblée approuve les comptes par acclamation.

Notre Présidente remercie les vérificatrices ainsi que Bérénice et Sharmila pour le travail effectué conjointement.

1.9 Appel à projets « L'AMES Père Noël »

Notre présidente rappelle la bonne santé de nos finances. En comité, l'idée a donc germé de soutenir des projets liés à nos élèves par l'intermédiaire d'un « concours ». Le but est de départager et désigner le projet qui serait soutenu, selon des critères définis à l'avance. Avant d'exposer plus en détail la démarche, Manuella demande un vote de principe.

→ L'assemblée soutient cette idée en votant à main levée.

Partant du fait que nous avons l'adhésion de nos membres, notre présidente détaille la démarche. Chaque année, l'appel à projet se fait jusqu'à fin novembre. Il s'agit de proposer au comité des projets qui motivent, soutiennent, mettent en valeur, en action, en joie nos élèves. Chaque personne intéressée peut écrire à l'adresse ames@spval.ch.

Le comité choisit durant le mois de décembre un projet et lui alloue un montant de 1'000.- pour le mettre en œuvre durant l'année en cours.

L'assemblée pose plusieurs questions : pourquoi se bloquer sur un montant fixe ? Peut-on le diviser entre plusieurs projets ? Est-ce un budget servant au financement du projet ou une récompense ? Est-ce vraiment le rôle d'une association professionnelle, qui défend avant tout les intérêts des professionnels et non des élèves ?

Notre présidente se veut rassurante : tant que notre santé financière le permet, cela est un plus pour nos élèves mais également pour notre métier en général (promotion, motivation). Cela ne préjudiciera pas le bon fonctionnement du comité. L'argent servira réellement à l'accomplissement du projet, et non comme récompense.

L'appel est donc lancé pour fin novembre, mais il sera à la charge du comité d'affiner le montant, qui dépendra aussi du nombre de projets reçus. Une personne de l'assemblée propose d'ailleurs qu'il y ait une sorte de « tournus » entre les différents projets

récompensés (une personne ayant gagné une année « patienterait » quelque temps avant de se représenter).

Un rappel sera fait par email (également pour toucher les membres absents).

1.10 Futur comité ou comité du futur

Notre présidente explique qu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022, 3 personnes quitteront le comité. Ces postes seront donc à repourvoir : 2 postes de membres (en remplacement d'Anne-Françoise et de Joëlle) et la présidence.

Le comité se réjouit d'accueillir du sang neuf et de poursuivre l'aventure avec de nouvelles compétences. Il ne faut pas hésiter à s'engager : l'expérience est enrichissante et contribue à étoffer les réseaux et à créer des synergies.

Les demandes de renseignements et candidatures peuvent être faites dès maintenant à ames@spval.ch et les élections auront lieu lors de l'AG 2022.

1.11 Divers

1.11.1 Info CES

La CES, commission de l'enseignement spécialisé du SER, signale que la Journée de l'enseignement spécialisé (JES) est reportée à 2023. Merci à notre représentante, Mme Ivana Mitrovic.

1.11.2 Info personne-ressource en maladies rares

Notre présidente passe la parole à Mme Ivana Mitrovic, nouvelle personne-ressource en maladies rares.

Ivana nous renvoie au feuillet distribué en début d'assemblée, qui explique le côté scolaire de ce nouveau poste, ainsi qu'au dépliant « MARAVAL », qui concerne le pôle associatif et apporte un soutien psycho-social aux familles. Elle nous explique que le dispositif peut se déployer déjà en cas de « faisceaux de problèmes de santé » d'origine inconnue (car un diagnostic de maladie rare met bien souvent des années à être posé).

Ces deux communications font partie d'un courrier mail qui a été distribué aux enseignants par l'intermédiaire des Directions. Les personnes n'ayant pas reçu l'information peuvent s'adresser à leur Direction.

1.11.3 Groupe Facebook « AMES »

Notre présidente rappelle l'existence d'un groupe Facebook AMES, pour partager-discuter-découvrir.

1.11.4 Dates à retenir

Février 2022 : soirée AMES dont le thème reste à définir

18 mai 2022 : AG à Martigny

2. Partie officielle (18h30)

2.1 Accueil des invités

Notre Présidente souhaite la bienvenue à tous les invités présents : Madame Sabine Mabillard-Fazzari, Madame Laurence Lonfat, Madame Marie-Line Voirol Revaz (nouvelle Présidente FMEP) ainsi que Messieurs Guy Dayer, Gilles Carron, Olivier Solioz (Président SPVal) et David Rey (Président AVECO), et les remercie pour leur présence. Elle mentionne que Mesdames Corinne Monney (nouvelle responsable MAES à la HEPVs), Marylène Volpi-Fournier, ainsi que Messieurs Christophe Darbellay, M. Jean-Philippe Lonfat, et M. Masserey (représentant inspectorat) sont excusés.

2.2 Mot d'Olivier Solioz, Président SPVal

Monsieur Solioz, salue l'assemblée ainsi que les invités.

Il présente quelques dossiers communs à nos associations.

- **Collaboration et soutien** aux généralistes (*besoins particuliers*)
- **Périodes supplémentaires** : « *soutien permanent ou non en primaire* » en *augmentation* -> Salaire différent -> Clarifier avec la direction
- **Taux d'activité** : 100% réellement possible ? ! (Primaire / CO)

- **Cahiers des charges** : prise en compte des particularités de l'ens. spécialisé dans l'école obligatoire
- **SE – SCJ** : Collaboration, Echanges, Liens :
 - -> via OES et CDTEA
 - -> ressources en EPT
 - -> séances hors temps classe
 - -> remplacements des spécialistes
- **Communication** : informations aux associations / membres

Il rappelle également que comme membre de l'AMES, la SPVal et/ou l'AVECO sont à notre service pour : des renseignements (*divers, bases légales, personnels, ...*), des conseils (aide/soutien), la défense de dossiers (*direction, inspectorat, OES-SE-DEF*), le bénéfice d'une protection juridique (FMEP).

Enfin, il fait mention de diverses offres et rabais SPVal / AVECO + FMEP + SER. Les membres intéressés peuvent se rendre sur les différents sites internet de ces associations pour plus d'informations. Les membres actuels sont encouragés à en parler à leurs nouveaux collègues et non-membres.

2.3 Synthèse des débats de l'assemblée et intervention du Chef de l'OES

Le comité AMES a récolté l'ensemble des points évoqués lors du « remue-méninges ». Il interroge Guy Dayer, chef de l'Office de l'Enseignement Spécialisé sur certains d'entre eux. Les autres points seront repris et retravaillés lors de nos séances bisannuelles communes avec l'OES.

2.3.1 Soutien Permanent – Soutien non permanent

Guy Dayer explique à l'assemblée que le Soutien Permanent (SP) et Soutien Non Permanent (SNP) sont des mesures destinées en priorité aux enseignant-es généralistes (selon le système pyramidal progressif des mesures, prévu dans les lois). Dans ces mesures, il n'y a pas d'adaptation du programme.

Les périodes sont attribuées aux cas par cas. En juin 2021, 160 classes en ont bénéficié, couvrant des réalités très différentes. Ces réalités n'entrent pas dans le cadre pédagogique de l'API ou de l'APR au primaire. Il faut par contre relever qu'il n'existe pas de cadre pédagogique pour l'enseignement spécialisé au C.O.

Dans différentes situations, la direction a des difficultés pour trouver une personne qualifiée – formée pour prendre ces périodes. Le « pire des cas » : la·le titulaire est en arrêt maladie et il y a déjà un·e remplaçant·e. Pour les périodes de soutien, la DE doit faire appel à une nouvelle personne de la liste des remplacements.

La situation idéale est celle où un·e collègue du duo prend les périodes attribuées et les deux professionnels travaillent ainsi dans leur classe.

Des Directions peuvent attribuer ces périodes de SP ou SNP à des enseignant·es spécialisé·e. Le tout est d'avoir LA bonne communication et les informations sur les conditions salariales.

L'objectif « qualité » n'est pas toujours atteint selon les conditions d'organisation, mais les situations sont toujours analysées et donnent lieu à des nouveautés, comme pour le projet ERIE (voir point suivant). Un projet de formation des remplaçants est également en cours.

Au C.O., les enseignant·es spécialisé·es qui ont des périodes de SP ou SNP ont le même salaire. Ces périodes sont souvent attribuées en cas de multi Dys, TSA, TDAH, phobie scolaire. Dans ce cas précis, le fait que ce soit un ES qui puisse prendre ces périodes est un avantage au niveau qualitatif.

En primaire, ces périodes sont souvent attribuées pour des gestions de classe, pour des élèves au comportement difficile, en attente de mesures pour un élève (Mesures Renforcées qui seront mises en place l'année suivante).

La rémunération SP ou SNP en primaire est sur la base du salaire généraliste.

La clarification des rôles, au sein du réseau et avec la Direction d'école est primordiale : qui fait quoi dans ce projet pour l'élève ou les élèves, quels sont les objectifs. Il est impossible de définir une fois pour toutes si l'ES doit intervenir dans la situation ou pas. Si la personne engagée ne connaît pas les élèves, il est clair que l'ES

de l'établissement peut entrer en jeu pour aider à définir les objectifs et augmenter la qualité de la prise en charge.

Les mesures de SP ou SNP sont plus « légères » et temporaires (même si c'est sur 1-2-3 ans) et ne portent pas de conséquences sur le futur de la formation des élèves. C'est le contraire des mesures PA – PAG – MR qui orientent les jeunes vers un cursus de formation plus « limité ».

2.3.2 Projet ERIE

L'acronyme ERIE correspond à « Enseignant·e Ressource Intégré à l'Etablissement ». Guy Dayer nous explique qu'il s'agit d'un projet pilote issu de l'analyse de l'utilisation des ressources en SNP (voir point ci-dessus). Cette analyse montre que dans certaines régions, du SNP est régulièrement demandé pour gérer des problématiques de comportements difficiles.

Ce projet a débuté en 2020/2021 dans les écoles du Haut-Lac et de Monthey. Il se poursuit cette année à Collombey et Fully/Saxon. Il est suivi par l'inspectorat et Gilles Carron, conseiller pédagogique. Il a également été suivi et évalué par la HEP-VS via Nicolas Bressoud. Cette année, Madame Mireille Fournier reprend le suivi de ce projet.

Il consiste à engager un·e enseignant·e ressource issu.e de l'établissement pour agir de manière rapide et locale. Ces ER sont formé·es « en continu » pour les différentes situations.

Les Personnes Ressources « Cantonales » sont en soutien et en appui.

Le projet ERIE ne sera pas et ne pourra pas être généralisé partout en Valais (c.f. analyse des différentes réalités selon les régions).

2.3.3 Place des Conseillers Pédagogiques

Guy Dayer précise à l'assemblée que la fonction de Conseiller·ère Pédagogique a évolué et que leur cahier des charges a changé. A l'heure actuelle, le volet « conseil » aux enseignants spécialisés a disparu. Selon la volonté du législateur, ce sont aux Directions d'école d'assumer ce rôle. Les enseignants spécialisés peuvent donc s'adresser à elles (ou aux coordinateurs CPS).

Le conseil aux Directions pour gérer les situations en lien avec l'enseignement spécialisé passe notamment par les séances d'arrondissement. A l'issue de celles-ci, une « slide » (diapositive) résumant les points traitant d'enseignement spécialisé est toujours incluse. Les enseignants spécialisés peuvent la demander à leur Direction.

L'avantage de la fonction de CP est le fait qu'un même poste couvre deux arrondissements (vue plus globale des situations).

2.3.4 Nouvelle définition de l'AI

Les informations transmises par Manuella au sujet de la nouvelle définition de l'accès à l'AI pour les mesures professionnelles (critère $QI < 70$ qui ne suffit plus à bénéficier d'une aide: il faut un dossier médical avec diagnostic médical approfondi et fondé sur les critères de la CIM-10) interpellent les membres AMES.

Guy Dayer explique que l'OES est en lien étroit avec la plateforme T1 et que des actions sont menées déjà au primaire, lors des bilans d'appui, puis au C.O.

Il en profite pour présenter la nouvelle structure « Passerelle Apprentissage », qui est une première au niveau suisse et déjà compatible avec les critères AI.

Il souligne qu'il est important, déjà au cycle 2, de commencer les démarches pour un bilan médical, surtout lorsque l'élève a plus de 2 ans de retard sur le programme scolaire. L'entrée privilégiée pour cela est le pédiatre de l'enfant.

Enfin, il ajoute qu'un courrier sera adressé aux parents des élèves concernés par les coordinateurs CPS.

2.3.5 Transition Primaire – CO

Bérénice Lovey, membre du comité, se fait la porte-parole des difficultés rencontrées avec de nombreux élèves lors de leur passage au C.O. Les changements sont nombreux : milieu, cadre d'encadrement – aide – soutien – mesures – organisations. Elle précise que certains élèves arrivent au C.O. sans ou avec peu de mesures officielles.

Par rapport à cette problématique, Guy Dayer relève tout d'abord l'importance du travail en réseau de manière anticipée (rencontre entre enseignants du primaire et du C.O., ne pas se limiter à la transmission d'infos par ISM).

Il souligne cette importante rupture de nature structurelle que les élèves connaissent lors de cette transition : cours de 45 min., changement de professeurs, Ces éléments desservent les élèves en difficulté et il est possible que les mesures de compensation des désavantages (MCDD) se restreignent.

Une réflexion incluant les ES du primaire et les enseignants de 8H est nécessaire. L'ES a peut-être tendance à être plus « généreux » dans les aides attribuées. Guy Dayer relève d'ailleurs qu'il n'est pas anodin que les ES s'occupent d'évaluation et qu'ils sont plus efficaces en se concentrant sur le domaine des stratégies d'apprentissage.

La validation des Mesures de Compensation est de la responsabilité de la Direction. Ce point est important pour que l'on reste dans le programme régulier. Le travail des enseignants (généralistes, spécialisé-es, de branches) est de faire des propositions. Guy Dayer nous encourage en tant qu'ES à « mettre le pied dans la porte » pour attribuer les bonnes mesures. Car ces MCDD doivent permettre une transition lissée entre primaire et CO puis Sec. II.

Il faut une évaluation de la situation et une réévaluation qui réponde à des besoins. A ce sujet, l'OES met en consultation auprès de différentes instances le fait de réévaluer tous les 2 ans le diagnostic.

Enfin, Guy Dayer fait le lien entre ce thème et celui de l'accessibilité. Dans l'assemblée, Ivana souligne par exemple le fait de faire passer une évaluation sur 30 minutes pour que le tiers temps supplémentaire de l'élève avec MCDD « tienne » dans les 45 minutes de cours.

2.3.6 API en 1-2H

L'assemblée rebondit sur les propos de Guy Dayer par rapport au fait de « lisser » les transitions en offrant notamment la possibilité pour les ES d'intervenir déjà en 1-2H, ce qui rejoint un dossier de la SPVal.

Guy Dayer précise que l'intervention des ES en 1-2H est possible et que l'anticipation des besoins est une bonne chose. Les Directions sont chargées de répartir les périodes de leur enveloppe. Il relève que l'attribution de périodes d'API n'obéit pas à un modèle « proportionnel ».

2.3.7 TSA

Suite aux conclusions du GT, Guy Dayer informe que des priorités ont été fixées : elles concernent la formation/information, le diagnostic précoce, l'intervention intensive précoce et la transition professionnelle.

Pour le volet scolaire, les structures existantes ont été renforcées (augmentation des demandes, du budget).

Guy Dayer mentionne également la possibilité offerte aux ES s'inscrivant à un CAS en autisme de pouvoir se faire financer la moitié de la formation.

2.4 Remerciements et conclusion

Arrivant au terme de notre AG, Guy Dayer nous précise qu'il transmettra sa présentation écrite au comité, et l'autorise à la diffuser à tous les membres. Il remercie l'assistance pour son attention.

Notre présidente Manuella rappelle en guise de conclusion que nous devons « oser mettre ce pied dans la porte » en faisant preuve de créativité. Elle remercie les invités et membres présents et les invite à passer à l'apéro.